

# L'ANNUEL DE CHÂTEL

MAI 2023





↗ Détail de la fresque collective d'une réjouissante spontanéité, réalisée par 8 enfants de la commune lors des ateliers d'arts plastiques animés par l'artiste Brigitte Fuchs pendant le périscolaire

# Sommaire

04	Édito	
06	Événements passés et à venir	
10	Dossier : services publics et tiers lieu	
19	Les services disponibles à Châtel-Censoir	
23	Les orientations budgétaires	
25	Opération village vacances	
28	S'asseoir à Châtel-Censoir...	
30	État civil	

Directeur de la publication : Olivier Maguet

Équipe de rédaction : Annick Lenzer, Joël Boissière, Anne Collinot

Conception graphique-réalisation : François Roman

Photos de couverture : Christian Gidon

Crédits photos & illustrations : Jean-Jacques Debiéve, Patricia Col, Freepik.com, DR

# ÉDITO



**S**olidarité. C'est un joli mot qui signifie que, dans un espace donné et à un moment donné, des personnes agissent ensemble en apportant leur énergie, leur temps, leurs compétences diverses et variées, leurs expériences pour les mettre au service de l'intérêt commun et d'autrui lorsqu'il en a besoin.

Solidarité. C'est concrètement le fait que des habitants et des habitantes s'engagent dans une association, un chantier participatif, une action particulière sur un sujet qui leur tient à cœur. Vous êtes nombreuses et nombreux à agir de cette façon, contribuant ainsi à faire de notre village un territoire accuei-

lant et où il faut bon vivre. Associations dynamiques et riches de leurs adhérents et de leurs projets – comme les années précédentes, le programme des activités 2023 en témoigne ! – ; groupes de volontaires impliqués, qui dans la bibliothèque, qui dans le soutien scolaire, qui dans l'installation de nouveaux bancs, qui dans l'aménagement et l'entretien des locaux et des espaces publics, qui dans les activités auprès de

nos enfants à l'école, qui dans bien d'autres choses encore ! Et demain dans le chantier de rénovation de la maison Champion, qui a été débarrassée de sa gangue de végétaux. Ce bulletin annuel donne à voir certains de ces engagements !

Solidarité. C'est aussi un principe qui guide l'action de l'équipe municipale. Un principe plus que nécessaire à l'heure où, dans nos territoires ruraux, l'organisation administrative à laquelle nous étions habitués change à très grande vitesse, ce qui déstabilise beaucoup d'entre nous. Plus que jamais, face au retrait des différents guichets publics et privés, dans un environnement de plus en plus

dématérialisé, la Commune de Châtel-Censoir investit sur l'humain et la proximité pour offrir de nombreux services. J'en profite pour rappeler que la Mairie, en tant qu'institution et lieu d'accueil, n'a jamais autant été ouverte et le sera plus encore. En effet, la Mairie, c'est la Poste, c'est la Maison France services, c'est le conseil numérique ; la

**“ Vous êtes nombreuses et nombreux à agir en contribuant ainsi à faire de notre village un territoire accueillant et où il faut bon vivre. ”**

Mairie, c'est demain la bibliothèque qui sera ouverte tous les jours et le tiers lieu. Autant d'endroits où l'on peut et l'on pourra de plus en plus venir obtenir une information, un conseil, une assistance dans une démarche ; y travailler ou s'y réunir ; où les élèves pourront y étudier et faire leurs devoirs ; où tout le monde pourra venir y lire des magazines ou voir des films ; et à terme, y récupérer colis et provisions. La Mairie, c'est tout cela et plus encore. En tous les cas, la Mairie, ce n'est plus uniquement le secrétariat de Mairie tel que nous l'avons connu dans le passé.

Et en dehors de ces murs, la solidarité c'est par exemple agir pour contribuer au bien-être et à la qualité de vie de nos aînés à l'EHPAD : programmation d'activités et d'événements intergénérationnels aujourd'hui, intégration au programme de renaturation demain.

C'est tout ça une Mairie dont l'équipe fait de la solidarité un principe d'action ! Et c'est aussi pour cela que la Mairie de Châtel-Censoir n'a jamais autant aidé les associations qui contribuent à tisser cette solidarité du quotidien : subventions pour soutenir les actions, mise à disposition gratuite des locaux, soutien logistique (dont les photocopies et les matériels de vidéo-projection), communication autour des activités, forum des associations.

Mais la Mairie, si elle fait beaucoup, ne peut pas faire tout non plus – et ne doit pas le faire, au risque de se transformer en prestataire de services et d'entretenir une relation consumériste entre les administrés et la Collectivité.

Car la solidarité, c'est aussi l'engagement de chacun, au quotidien, auprès de ses voisins et dans son quartier, ou dans sa rue, voire même sur son bout de trottoir. La solidarité, c'est faire

“ la Mairie, en tant qu'institution et lieu d'accueil, n'a jamais autant été ouverte et le sera plus encore. En effet, la Mairie c'est la Poste, c'est la Maison France services, c'est le conseil numérique ; la Mairie, c'est demain la bibliothèque qui sera ouverte tous les jours et le tiers lieu.”

en sorte que, lorsqu'il y a une situation de crise comme celle que nous avons connue début mars avec l'interdiction de consommation de l'eau potable pendant deux jours, chacun et chacune relaye auprès de ses voisins et de ses proches tout ce que la Mairie met en place pour surmonter la crise, comme l'approvisionnement gratuit en bouteilles d'eau.

La solidarité au quotidien, c'est aussi relayer les informations du site Internet de la Commune auprès de ses voisins qui n'ont pas Internet ou qui ne sentent pas à l'aise avec l'outil. Car l'information n'y a jamais été autant si complète !

La solidarité, c'est finalement une belle et saine relation entre la Commune et ses habitants !

Vive la solidarité ! Vive Châtel-Censoir ! ■

*Solidairement vôtre*

*OM*

Olivier Maguet, Maire



## La cérémonie des vœux 2023

**L**e 14 janvier dernier, pour la première fois sous cette mandature, il a été possible de se réunir en salle polyvalente pour les vœux du Maire et de l'équipe municipale – ce que les contraintes sanitaires avaient empêché en 2021 et 2022. Le Maire en a profité pour présenter les principaux dossiers engagés depuis 2020. La sénatrice Dominique Vérien et la vice-présidente du Conseil départemental Colette Lerman ont ensuite pris la parole pour féliciter le Maire et l'équipe municipale de l'ensemble de leurs projets. La petite centaine de personnes présentes ont ensuite partagé la galette des rois et un verre de crémant dans une ambiance très chaleureuse. Le Maire avait présenté ses vœux à l'EHPAD deux jours plus tôt.

## Le programme 2023 est imprimé !



la commune et sont membres d'un groupe dit « participatif » (il s'agit de participer à diverses activités bénévoles : aide aux devoirs, désherbage, installation de bancs publics, etc.).

## Les Nuits de la lecture

**M**anifestation nationale organisée les 20 et 21 janvier à l'initiative du ministère de la culture et du Centre national du livre, « Les Nuits de la lecture » ont aussi pris leurs quartiers à Châtel-Censoir grâce à l'implication du groupe bibliothèque qui avait concocté un programme très riche, dans et hors les murs. L'événement a rencontré un vif succès : lectures en extérieur sur des sites patrimoniaux du village le vendredi soir ; lectures et ateliers à la bibliothèque le samedi après-midi, suivis d'une soirée familiale autour de jeux de société ; lectures à l'EHPAD le dimanche.



## Le vide-grenier est de retour à Châtel-Censoir !

**L**e programme 2023 révèle la variété des évènements prévus cette année ! Mais la grande nouveauté sera le retour du vide grenier ardemment souhaité par de nombreux Castelcensoriens et Castelcensoriennes ! Merci à Victoria Jozon et à Thomas Hourlier d'avoir été à l'initiative de cette renaissance ! Notez déjà dans vos agendas la date du 4 juin sur le site de la gare SNCF et du Gade !

## Coin pêche famille

L'aménagement d'un coin pêche famille entre canal et Yonne au niveau du camping municipal, en partenariat avec la Fédération départementale de la pêche, est toujours d'actualité. Mais les services de l'État (en l'occurrence la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté) imposent des études préalables visant à mesurer l'impact de cet aménagement sur la faune et la flore du site. Cette contrainte conduit à reporter d'une année la réalisation de cet équipement attendu des pêcheurs, des familles et des enfants... puisqu'il y aura une belle aire de jeux ! Vivement l'été 2024 !

## Des nouvelles de la salle Delaunay

Depuis le début de l'année 2023, les associations peuvent utiliser une salle Delaunay totalement rénovée ! Après les murs, fenêtres et nouvelles portes posées par les services techniques, le coup de blanc sur les murs appliqué par plusieurs élus et bénévoles, Vincent Blanchard et Cédric Courtois ont posé un lino gris et fixé un évier permettant de faire la vaisselle. Des rideaux du VVF ont également été récupérés pour améliorer le confort thermique, déjà sensiblement accru avec le changement des radiateurs. Des tables et sièges en plastique, beaucoup plus légers que le mobilier précédent, seront également installés (inscription au budget 2023). Dès que les conditions météorologiques le permettront, un enduit sera posé sur le mur extérieur et une lampe sera installée dans la cour pour faciliter les sorties nocturnes. Pas d'impatience, tout cela est bien prévu ! En parallèle, l'association Émeraude a nettoyé le jardin au-dessus de la salle pour que l'ombre du noyer puisse accueillir les unes, les uns et les autres une fois les beaux jours venus !



**Olivier Maguet et les lieutenants Legrand et Cullière : William Moreau a reçu la médaille des 10 ans de service et Victoria Jozon, Virginie Gluglierminolti et Charlène Perdriat ont été promues au rang de Sapeur 1<sup>ère</sup> classe.**

## « Avant, c'était plus propre et mieux entretenu »

*Eh oui, avant, c'était avant !*

*Avant, il y avait beaucoup plus de monde qui habitait et travaillait dans le village, et avait donc à cœur d'entretenir son pas de porte et son bout de trottoir selon le bon vieil adage « on balaie devant sa porte » !*

*Avant, il y avait quatre agents communaux (en incluant un garde champêtre) qui pouvaient consacrer du temps à la voirie et aux espaces verts.*

*Avant, les gens étaient plus civilisés et ne déposaient pas leurs déchets si ce n'est leurs ordures dans l'espace public.*

*Oui, avant, c'était effectivement autrement.*

*Alors commençons tous par faire un effort pour respecter et entretenir les espaces publics et le temps contraint des deux agents municipaux sera mieux utilisé qu'à nettoyer les rejets des gens et les déjections de leurs animaux ! Outre le temps de travail, c'est aussi le budget de la collectivité qui est impacté puisque ces déchets ramassés par la Commune sont évidemment facturés par la CCAVM, ce qui a doublé la charge annuelle !*



## Jacqueline est retournée dans sa maison

**L**a date du 11 décembre 2021 restera gravée dans la mémoire des villageois puisque c'est cette nuit-là que la maison de Jacqueline a brûlé. Le feu ayant tout emporté, un vaste élan de solidarité s'était levé dans le village permettant à Jacqueline d'être rééquipée avec l'essentiel en quelques jours ! Puis elle a été relogée dans un appartement de la commune dans l'immeuble de la Poste. A la suite de cela, le Maire et l'équipe municipale se sont battus pour qu'elle puisse percevoir, en septembre 2022, une indemnité correcte lui permettant de lancer la rénovation de sa maison – ce qui était loin d'être acquis au départ. Malheureusement, le montant des indemnités ne couvrait pas l'ensemble des travaux, avec notamment l'obligation de purger des désordres importants dans la toiture qui n'étaient pas dus à l'incendie. Dans la mesure où le souhait le plus fervent de Jacqueline était de retourner dans sa maison et qu'elle

n'avait pas les ressources privées pour assurer ce reste à charge non couvert par l'indemnité d'assurance, le Conseil municipal a décidé de financer ces travaux complémentaires, réalisés par des artisans du village et des environs (Yoann Dupuis, Florian Schollaert et Christophe Guillerot). Pour permettre cette prise en charge, la Commune, en accord avec Jacqueline, a acheté sa maison en l'état pour une valeur de 24 320 euros correspondant au montant des travaux à solder. L'acte

a été conclu dans une étude notariale le 3 avril 2023, le notaire étant chargé de payer les artisans avec la somme versée par la Commune. Surtout, l'acte institue au bénéfice de Jacqueline un droit d'usage et d'habitation à vie, ce qui la protège. Mercredi 5 avril, Jacqueline s'est réinstallée dans une maison totalement remise à neuf, réalisant ainsi son rêve le plus cher et a pu fêter dans la joie son anniversaire le 7 avril en compagnie de l'équipe municipale, des artisans et des bénévoles qui, à un moment ou à un autre de cette belle histoire de solidarité, ont donné un coup de main ou fait un don !



### INTERVIEW

**Vous avez été choisi pour refaire l'électricité dans la maison de Jacqueline. Qu'est-ce que cela représente pour vous ?**

**Florian Schollaert :**

Je connais bien Jacqueline depuis très longtemps. J'ai déjà fait son électricité quand elle habitait à Asnières. Le jeudi je l'amenaïs à Châtel pour le marché. C'était des gens qui avaient la main sur le cœur ! Elle avait 4 potirons, et chaque semaine elle nous en donnait un pour mon arrière grand mère (résultat elle n'en avait plus !) et des œufs aussi ! C'est un vrai personnage la Jacotte ! et je suis extrêmement heureux d'avoir contribué à restaurer sa maison.

# Un atelier *Joyeux* avec les enfants de l'école de Châtel-Censoir

Dans le sillage du travail photographique de Christian Gidon sur le thème du personnage de Joyeux (l'un des sept nains de Blanche Neige), Brigitte Fuchs a dirigé un atelier éphémère d'arts plastiques en accord avec les activités périscolaires de l'école de Châtel-Censoir.



Pendant le confinement, le nain Joyeux a fait le tour de Châtel-Censoir. On retrouve ses pérégrinations dans l'exposition de Brigitte Fuchs.

Après que les enfants ont laissé libre cours à leur spontanéité, vient le moment d'un travail plus contraint : ils doivent choisir un personnage parmi ceux qu'ils ont dessinés, et reprendre la forme de ce personnage pour le coller sur un fond de couleur qu'ils auront eux-mêmes préparé. Puis vient le travail d'assemblage de ces formes collées sur des fonds, dont les assortiments de couleurs soigneusement réfléchis par Brigitte aboutissent à une composition finale qui suscite une gaité immédiate avant même de forcer l'admiration. Cette œuvre collective a été exposée quelques jours en décembre 2022 à La Loge, faisant écho à l'exposition des photographies réalisées par Christian Gidon : *Joyeux et ses amis*. Les amis de Joyeux, on l'a deviné, ce sont fort justement les auteurs de cette composition jubilatoire ! Pour ceux qui ne le savent pas, La Loge est un lieu d'exposition situé au 3 rue Alfred de la Loge à Châtel-Censoir.

Brigitte Fuchs, installée à Châtel-Censoir depuis une douzaine d'années, est plasticienne, spécialiste de la couleur. Forte de son expérience, Brigitte a proposé d'emmener les enfants dans une aventure artistique sous la houlette de *Joyeux* : comment exprimer au moyen de dessins, de couleurs, de formes, ou encore de collages, le rire, le sourire, les mouvements de joie (sautiller, danser, ...), tout en exploitant la spontanéité propre à l'enfance. C'est ainsi que durant les mois d'octobre et de novembre 2022, deux fois

par semaine, avec deux groupes de huit enfants, Brigitte a animé un atelier d'arts plastiques, accompagnée de Chris, Céline et Aurélie, les animateurs du périscolaire. Chaque séance commençait par un temps d'échauffement : Brigitte déployait le même grand rouleau de papier sur une table, sur lequel elle invitait les enfants à dessiner librement, au gré de leur fantaisie, et à exprimer ce que leur inspiraient *Joyeux* et sa joie d'exister. Au fil des séances, ces travaux préparatoires ont donné vie à une fresque collective d'une réjouissante spontanéité. Celle-ci sera exposée lors de la journée Festimômes du 20 mai 2023.

## DOSSIER

# SERVICES PUBLICS ET TIERS LIEU

Depuis plus de deux ans vous entendez parler de tiers lieu, de bibliothèque-médiathèque, de Maison France Services, de conseil numérique ou d'agence postale, sans toujours bien comprendre quelle réalité se cache derrière chacun de ces mots. En fait, il s'agit de vous offrir de plus en plus de services sur place, au cœur du village, dans les locaux de la Mairie et de ses annexes ! La mise en place des services est progressive car elle doit correspondre à vos besoins. 2023 sera une année charnière avec la mise à disposition d'une bibliothèque totalement rénovée et réaménagée. Ainsi, après la Maison France Services et l'agence postale, puis la réfection du rez-de-chaussée de la maison voisine, c'est un vaste ensemble de services aux publics qui se met en place. Ce bulletin annuel de Châtel-Censoir y consacre son dossier 2023.



## Un site internet communal entièrement refait !

Il est à noter que le site internet de la commune a été entièrement refait et que nous essayons d'y mettre le maximum de nouvelles en lien avec la vie de la commune. Les associations ou les groupes qui organisent un événement ou une manifestation ne doivent pas hésiter à envoyer les informations à la conseillère numérique pour qu'elle les mette en une sur le site quelques jours avant. Sur ce site, vous pouvez aussi consulter et télécharger toutes les délibérations adoptées par le Conseil municipal depuis 2020. ■

# La Maison France Services, l'agence postale et la conseillère numérique

**T**out d'abord, il y a la Maison France Services (cf. interview de Marie Samson et Véronique Michel). Financée par l'État via la CCAVM, ce dispositif permet de rapprocher des usagers les services publics non présents à Châtel-Censoir et bien souvent uniquement ou principalement en ligne, notamment en milieu rural (l'État a décidé d'en financer 2 000 en France dont celle de Châtel-Censoir). C'est ainsi que, depuis 2021, un agent est présent au minimum 24 heures par semaine pour répondre à vos questions et vous aider à faire vos démarches en ligne. Cette aide est gratuite. Les agents sont aussi présents pour vous assister dans vos démarches par rapport à la Mairie. Aussi, quelles que soient les démarches administratives, prenez le réflexe de contacter ou d'aller à la Maison France Services plutôt qu'au secrétariat de mairie – qui est plus spécialement consacré à la gestion administrative, comptable et institutionnelle de la collectivité.

Depuis l'automne 2021 existe en complément une conseillère numérique, qui fut l'une des toutes premières recrutées en France (sur les 4 000 postes créés) dans le cadre de ce dispositif mis en place par l'État pour aider les 13 millions de personnes qui ont des soucis avec l'informatique, le numérique, les écrans ou les téléphones portables ! Des ordinateurs, des tablettes, du wifi et des imprimantes papier et 3D sont à la disposition de tous ! ■

## La Maison France Services

Interview de Marie Samson, responsable de la Maison France Services et de Véronique Michel, sa remplaçante depuis l'été

**Marie Samson, vous êtes responsable de la MFS après avoir créé la MSAP : pouvez vous nous rappeler en 3 phrases à quoi sert la MFS et quelles sont les différences avec la MSAP ?**

**Marie Samson :** Les Maisons de services au public (MSAP) et France Services (MFS), sont des lieux où des agents informent et accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives. La création des France Services a permis d'homogénéiser le bouquet de services proposé et la qualité d'accueil. Neuf

opérateurs partenaires (la Direction générale des finances publiques, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, la Poste, Pôle emploi, la Caisse nationale des allocations familiales, l'assurance maladie, l'assurance retraite, la mutualité sociale agricole) forment le socle commun des services garanti dans toutes les France services.

Afin de répondre aux exigences de la charte France services, en 2020 la demande de labellisation de notre structure a conduit à une réfection complète du local et à un réaménagement de l'espace d'accueil, avec notamment la création d'un espace de confidentialité.

**Quel type de public accueillez vous et sur quels sujets principalement ?**

**Marie Samson :** La majorité du public reçu en 2022 avait plus de 62 ans (57,11%) et résidait sur la commune. Les principaux partenaires concernés par des demandes d'accompagnement individuel sont : la DGFIP (déclaration des revenus), la Carsat (demande de retraite personnelle) et l'Ants (immatriculation de véhicule).

Interview de Véronique Michel

**Après que l'on vous a vue au camping et au port l'été dernier, vous avez été amenée à remplacer Marie Samson à la suite de son arrêt maladie puis de son mi-temps thérapeutique ? Vous qui avez été formée à la MSAP d'Arcy-sur-Cure, quel regard portez-vous sur la MFS de Châtel-Censoir ?**

**Véronique Michel :** Je trouve que la MFS de Châtel-Censoir a plusieurs avantages : l'accessibilité, avec une bonne signalétique extérieure ; la facilité pour se garer ; enfin, les bureaux sont accueillants et spacieux, avec également un bureau de confidentialité. Le public très divers est rapidement en confiance pour faire part de ses problèmes. D'autre part les permanences de la mission locale, de l'assistante sociale, de la brigade de gendarmerie d'Avallon et, nouveauté, d'un point justice sont un véritable atout pour la MFS et pour la commune.



# Une bibliothèque réaménagée !

Le numérique c'est bien, mais il ne faut pas oublier les livres ! Dès 2020, l'équipe municipale a consolidé le temps de travail de deux agents de la Mairie, Marie Samson et Céline Boudvillain, affectées au fonctionnement de la bibliothèque municipale... qui a été fondée en 1927 ! Elles ont suivi des formations et ont inscrit la bibliothèque dans le réseau de la Bibliothèque Départementale de l'Yonne (BDY). Cela permet à notre bibliothèque de bénéficier de 600 livres nouveaux chaque année qui sont fournis par le Département, en plus des achats de nouveaux ouvrages propres à la bibliothèque et pour lesquels la Commune a augmenté le budget d'acquisition. Aussi, les 3 000 livres de la bibliothèque sont-ils régulièrement renouvelés !

Par ailleurs, grâce à l'inscription dans le réseau de la BDY, toute personne inscrite à la Bibliothèque a automatiquement et gratuitement accès à la plateforme RaYonn'âges, service de la Médiathèque Départementale de l'Yonne qui permet d'accéder en ligne à des journaux (15 magazines et 31 quotidiens), des bandes dessinées et des livres numériques pour tous publics, des films, de la musique et bien d'autres ressources encore. C'est une occasion supplémentaire de venir vous inscrire gratuitement à la bibliothèque de Châtel-Censoir !

Un groupe de travail (comprenant Huguette Fredet, Fabienne Denis, Francine Vintzel, Marie Verhulst, Agnès Kisoka, Muriel Rhigeschi, Iru Rocca, Michèle Burki, les deux agents municipaux et le bureau municipal) a travaillé en 2022 pour aller plus loin,



## Présentation du projet de la bibliothèque



Interview de Gwendoline Martin, salariée de Mobil Wood

### Pouvez-vous nous présenter en quelques mots les particularités de l'entreprise Mobil Wood ?

**Gwendoline Martin** : Mobil Wood est leader de l'agencement écologique. Nous existons depuis 1960 et avons su évoluer avec les tendances du marché de l'agencement. Notre matière première est le bois massif et les Eco-matériaux. Nous

maîtrisons toute la chaîne de valeur de l'agencement – architecture d'intérieur, design, fabrication, pose et services additionnels. Nous sommes équipés des meilleurs outils industriels dédiés au bois. Depuis 2021, Mobil Wood est une entreprise labellisée B-Corp. Les bâtiments de l'usine et les bureaux sont construits selon la charte *cradle to cradle*, ainsi l'impact Carbone de nos meubles est inférieur aux standards du marché.

### Dans votre activité, quelles sont vos spécialités ?

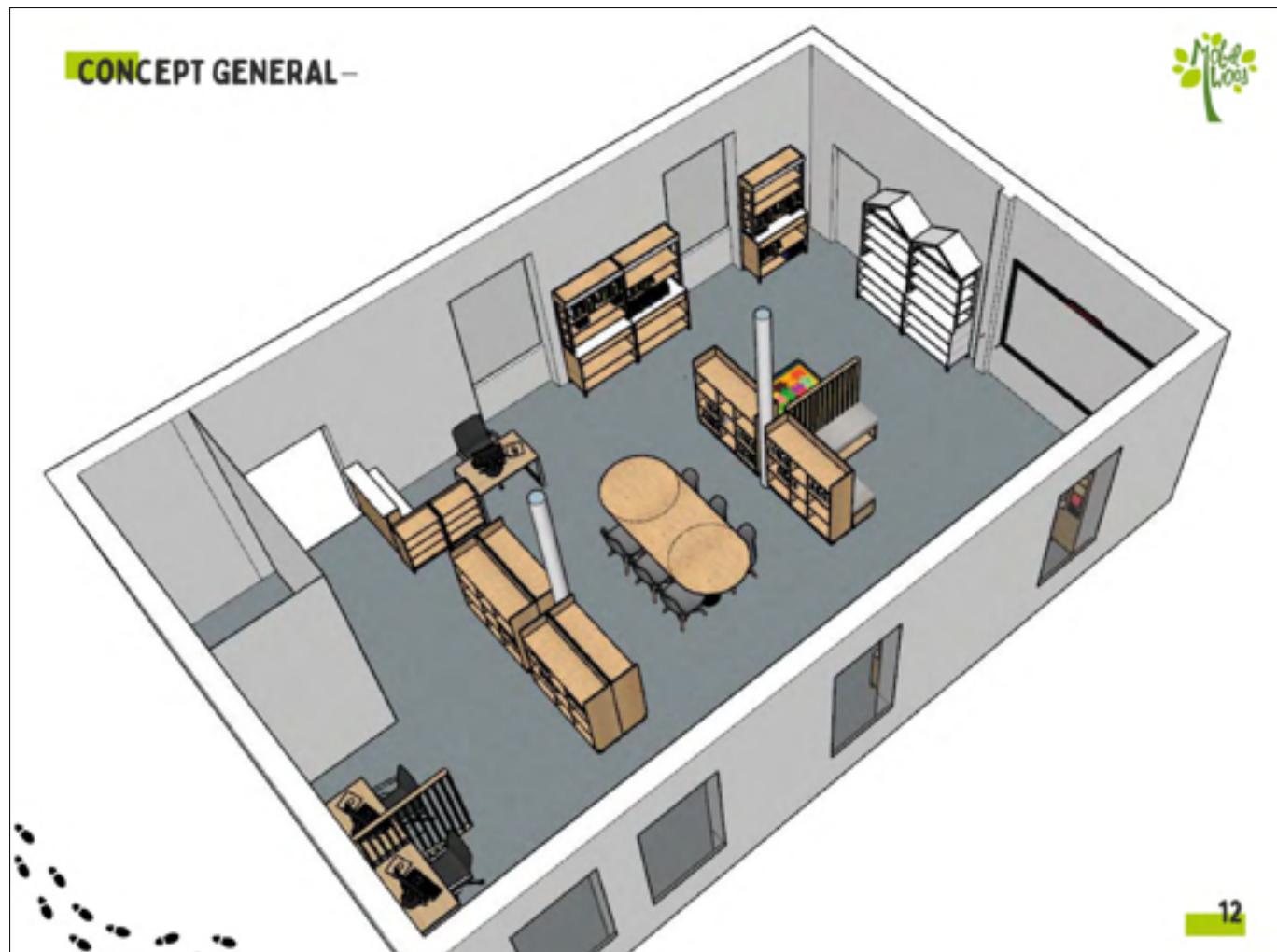
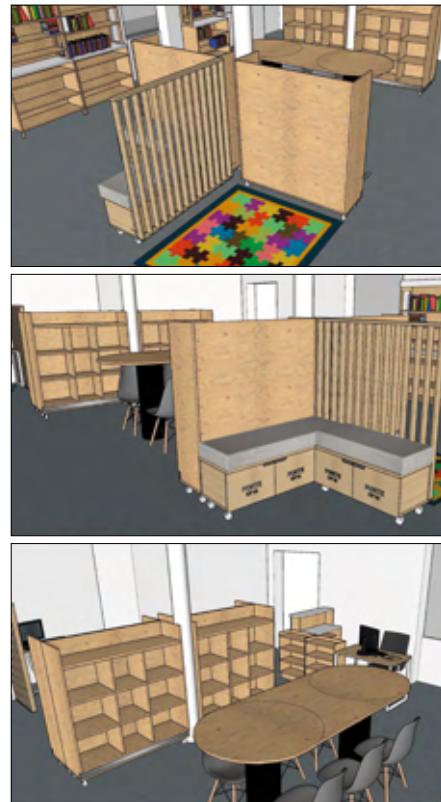
**G. M.** : Mobil Wood est une entreprise qui conçoit des espaces de vie (bibliothèques, écoles, bureaux), des espaces de ventes (magasins bio, librairies, pharmacies) ainsi que des aménagements pour le tertiaire (banques d'accueil, espaces de co-working, etc.).

### Comment caractériseriez-vous le projet de la Bibliothèque de Châtel-Censoir ?

**G. M.** : L'espace bibliothèque de Châtel-Censoir est un lieu ouvert à tous offrant de nombreuses possibilités d'activités, grâce à la modularité qu'offre son aménagement intérieur : les postes de travail avec les bureaux et ordinateurs conviennent aussi bien aux recherches internet pour les habitants ou au périscolaire ; l'espace jeux ou la grande table centrale sont adaptés à la demande du périscolaire souhaitée par la commune (animation, soutien scolaire, etc.). La bibliothèque avec les meubles muraux ou centraux permet de mettre en avant les ouvrages de la commune. L'espace est volontairement très modulable, ainsi il est facile de libérer un espace pour organiser des conférences ou réunions et le grand écran ajoute une fonctionnalité supplémentaire. C'est un lieu multi générationnel et multi activités qui offre, grâce à sa polyvalence, un aménagement adapté à toutes les activités existantes ou à venir.

avec la rédaction d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) destiné à la fois à mieux définir les services et fonctionnalités offerts aux différents publics et à rendre la bibliothèque de Châtel-Censoir éligible à un ambitieux programme de réhabilitation. Dans la même dynamique, la Commune a signé une convention avec le Conseil départemental pour ancrer le statut de la bibliothèque de Châtel-Censoir dans le réseau de la BDY. Le PCSES nous a permis de faire financer par l'État de nouveaux aménagements réalisés par l'entreprise Mobil Wood de Bazarnes (cf. le schéma d'aménagement et l'interview de la salariée de Mobil Wood). Ces équipements seront mis en place pendant les vacances du mois d'avril, ce qui permettra d'avoir, en plus du local qui accueille l'agence postale et la Maison France Services, un lieu ouvert à tous dans lequel il sera possible d'emprunter des livres, de lire et d'accéder à des contenus multimédia via les ordinateurs ou les tablettes mis à disposition du public. Enfin, en 2023 la bibliothèque va être informatisée grâce à une subvention du Conseil départemental, ce qui permettra de faciliter l'accès au catalogue et le fonctionnement de la bibliothèque. Il va par ailleurs être proposé au budget 2023 de revoir l'isolation de la bibliothèque (changement des fenêtres côté ru et renouvellement des radiateurs) afin que les usagers puissent continuer de profiter confortablement de ces aménagements l'hiver prochain ! ■

▼ **Vues en 3D du projet proposé par Mobil Wood pour le nouvel aménagement de la bibliothèque / médiathèque.**



# Le groupe de travail de la bibliothèque



## Interview de membres du groupe de travail

### **Vous êtes une grande utilisatrice de la bibliothèque de Châtel-Censoir, quel type de livres aimez vous ?**

**Fabienne Denis :** J'aime les romans policiers dont plusieurs auteurs sont présents dans cette bibliothèque. Mais aussi des romans variés que le personnel et les bénévoles me conseillent. Et j'adhère à 100 % à leurs recommandations !

### **Vous avez récemment acheté une maison à Châtel-Censoir et vous êtes investie dans différentes associations et groupes de travail. Que pensez-vous du projet de la Bibliothèque ?**

**Francine Vintzel :** Ce projet d'amélioration de la bibliothèque est une grande nouvelle pour Châtel-Censoir ! Une bibliothèque est tellement importante dans un village. D'abord pour les nourritures intellectuelles (elles sont aussi importantes que les autres !) et, autour de la place du village, ce lieu emblématique, compte autant qu'une épicerie, une boulangerie, un lieu de

restauration. Ensuite, aussi et surtout, pour créer un lieu où les habitants se rencontrent, font connaissance, échangent des informations, des idées ; on y discute des livres que l'on a lus, on propose de nouveaux achats, bref, c'est un lieu où on a envie d'aller sans modération !

J'applaudis des deux mains au projet qui va rendre la salle de bibliothèque encore plus accueillante avec un nouvel agencement, un nouveau mobilier ; plus confortable, plus moderne (accès au catalogue et à la gestion des prêts informatisé). Je souhaite vraiment que nous, Castelcensoriennes et Castelcensoriens, fréquentions ce lieu avec bonheur et ... assiduité !

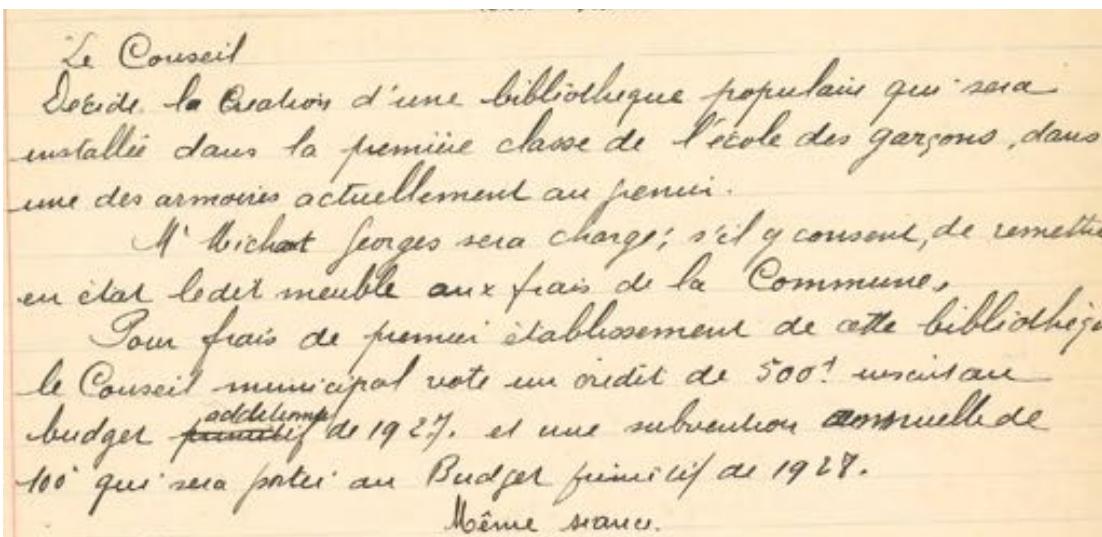
**Impliquée à l'agence postale et dans le service périscolaire, vous vous occupez de la bibliothèque avec Marie Samson : quelles sont vos principales activités ?**  
**Céline Boudvillain :** Mon implication à la bibliothèque est multiple. Je m'occupe des entrées/sorties des livres dans sa globalité. C'est-à-dire dans un premier temps, les emprunts et les retours. Dans un second temps, la gestion des livres qui nous sont donnés, avec une

intégration ou non dans notre fond. Ensuite, je gère ce que l'on appelle le « désherbage », c'est-à-dire que j'opère un tri pour sortir des livres de notre inventaire, sur le principe d'un livre entré = un livre sorti. Ces livres sont destinés aux différentes boîtes à livres locales (agence postale, lavoirs et villages voisins) ou le recyclage selon leur état. Et dans un troisième temps, je participe au choix des livres à acheter en prenant en compte les goûts des usagers.

Par ailleurs, j'anime des ateliers pour les enfants. Il peut s'agir d'une simple lecture de conte, ou combinée avec des ateliers de jeux. Nous avons aussi, en janvier dernier, organisé « les nuits de la lecture » avec entre autres une soirée jeux de société. Et si on jouait plus souvent ? C'est avec vous, Castelcensoriennes et Castelcensoriens, que nous pourrons développer notre activité. J'ai hâte de vous rencontrer dans cette nouvelle bibliothèque et vous faire découvrir la diversité de notre collection d'ouvrage !

### **À quoi sert pour vous une bibliothèque dans un village comme Châtel-Censoir ?**

**Marie Verhulst :** Une bibliothèque favorise l'accès à la culture dont le livre, la littérature sont un des piliers. C'est la possibilité pour tous de trouver les livres avec lesquels on aime passer du temps, mais aussi de découvrir d'autres littératures. Avec un livre, on voyage, on découvre des paysages lointains, on traverse le temps, on s'ouvre à d'autres univers tout en restant une femme, un homme de son temps. En milieu rural, c'est sans doute le moyen culturel le plus accessible et le plus disponible. Pour moi c'est même indispensable, je n'imagine pas une vie sans livres.



**Délibération de la séance du conseil municipal du 12 juin 1927, présidée par M. Rousseau, Maire de Châtel-Censoir, actant de la création d'une « bibliothèque populaire » installée dans la première classe de l'école des garçons.**

# De l'aide aux devoirs pour les collégiens !

À la suite de l'expérience d'aide aux devoirs proposée à l'école primaire dès l'année scolaire 2021-2022 et animée par un groupe de six bénévoles, expérience qui a rencontré du succès, le dispositif d'aide aux devoirs va être étendu pour les collégiens. La salle réaménagée de la bibliothèque accueillera, à partir de la rentrée des vacances scolaires de printemps, les collégiens à leur arrivée du bus à 17 heures 15 les lundi, mardi et jeudi, pour leur offrir pendant une heure un espace approprié aux devoirs. Ils seront accueillis et accompagnés par des adultes référents mandatés sur ce dispositif (le groupe de bénévoles et deux agents de la Commune) qui seront aussi là pour les aider à faire leurs devoirs. Ce dispositif a été proposé aux parents par un courrier du Maire avec l'aval du Principal du collège de Courson. Il vient en complément du dispositif « devoirs aidés » de l'éducation nationale déjà mis en place au collège de Courson. ■



**Vous vous êtes impliqués dans l'aide aux devoirs dès sa création. Pourquoi cet engagement fort de tous les deux ?**

**Sophie et Laurent Devillers :** Tous deux très attachés à l'éducation populaire, nous prenons à cœur de transmettre le savoir acquis au travers de nos diverses expériences. En retour, nous considérons que ces moments de partage et d'échanges intergénérationnels sont très enrichissants.



**Vous avez rejoint le dispositif, pourquoi ?**

**Ysolyne Moreau :** C'était important pour moi de répondre à l'appel de Chris et de donner un coup de main pour la Commune. C'est très bien de pouvoir offrir un lieu où les enfants se posent pour faire leurs devoirs.

**L'apprentissage des jeunes a été un fil rouge de votre vie. Comment se continue-t-il à Châtel-Censoir ?**

**Jacques Verhulst :** Ayant exercé la fonction d'enseignant pendant une dizaine d'années, je me propose, suite à une demande du conseil municipal, d'aider les élèves qui en ont besoin et qui sont volontaires à faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons.



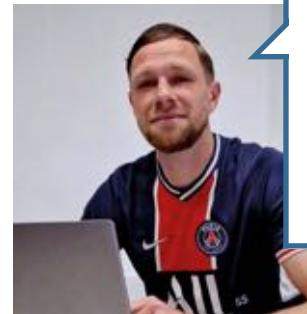
**Pour vous, que représente l'aide aux devoirs ?**

**Martine Danaux :** Pour moi, l'accompagnement scolaire est une expérience humaine unique et enrichissante.



**Les Castelcensoriens connaissent votre sens de l'accueil, mais pas tous votre engagement pour l'aide aux devoirs. Comment l'expliquer ?**

**Marion Pedel :** j'ai une longue expérience de soutien et d'accompagnement des jeunes dans mes engagements professionnels précédents, en particulier avec les colonies de vacances. Aujourd'hui, avec cette activité, je me sens utile pour le village.



**Vous avez monté et animé ce dispositif depuis un an, quel est votre conclusion ?**

**Chris Raffaëlli :** Je voudrais d'abord remercier les bénévoles qui font ce soutien mais aussi les enseignants qui partagent l'intérêt de ce dispositif et les parents qui encouragent leur enfant à venir. Je voudrais enfin faire un appel aux bonnes volontés pour le nouvel accueil des élèves de collège qui sera mis en place à la rentrée des vacances de Pâques.

**Contact :** Chris Raffaëlli,  
animateur enfance-jeunesse  
[chris.raffaelli@chatel-censoir.fr](mailto:chris.raffaelli@chatel-censoir.fr)



## Des initiatives utiles

**U**ne idée a d'emblée fait consensus : la mise en place d'un point relais. En effet, de l'avis de tous, un tel service manque vraiment à Châtel-Censoir, qui instaurerait dans le même temps une fréquentation naturelle du tiers-lieu. Cependant, les refus répétés de Mondial Relay bloquant ce projet central, les démarches s'orientent pour le moment vers le réseau Pick-Up de la Poste, dans le cadre de l'agence postale.

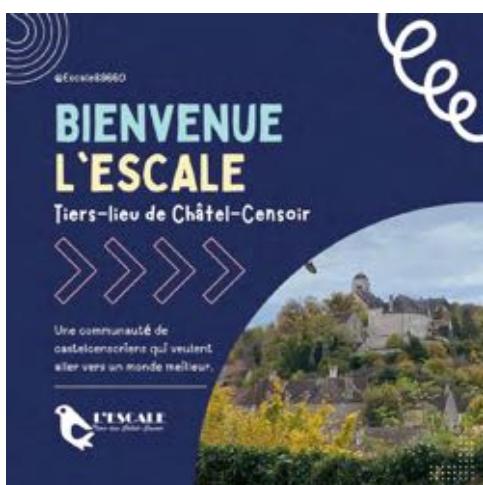
Ensuite, afin d'inscrire L'Escale dans un réseau plus large comme celui des tiers-lieux de Bourgogne-Franche-Comté, et d'y adhérer, des membres du tiers-lieu, notamment Agnès Kisoka et Odile Plan, y ont représenté nos initiatives. Parallèlement, Kateline a commencé un site internet présentant L'Escale. En collaboration avec Éric Walrave, elle y élabore actuellement une plateforme qui permettra prochainement de vendre des produits du marché — ou de nos jardins ! — et de les récupérer au tiers-lieu.

**Autre idée-phare :** favoriser la rencontre autour de l'organisation de diverses activités à Châtel-Censoir. Ainsi, l'association a initié son premier événement, en lien avec Michèle Mathieu : un chantier participatif rassemblant une vingtaine de bénévoles le 18 mars 2023 a eu le plaisir de débroussailler la Pierre qui tourne, lieu historique de Châtel-Censoir. Consultez la page créée à cette occasion sur Wikipedia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/La\\_Pierre\\_qui\\_Tourne](https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Pierre_qui_Tourne) En effet, s'occuper de son village de manière collective, c'est une façon de se retrouver et de passer ensemble un moment agréable et utile. L'Escale peut y contribuer en organisant ce genre de rendez-vous simples et conviviaux. D'autres ne manqueront pas, venez nombreux ! ■



## L'Escale, nouvelle association à Châtel-Censoir...

**L**e 11 juin dernier s'est constituée une nouvelle association ayant pour objet la création d'un tiers-lieu sur la commune. Quelle configuration inventer pour ses futurs usagers, en complément des actuels services municipaux ? Telle a été la réflexion de l'équipe de volontaires qui s'est constituée : Éric Walrave et Emmanuelle Bougault ont accepté d'être respectivement Président et Trésorière du bureau. Marion Rigo, conseillère numérique de Châtel-Censoir, et Kateline Bonny, recrutée en service civique par la mairie, s'investissent aussi pleinement dans la création de ce tiers-lieu. Progressivement d'autres se sont joints, enrichissant les propositions : L'Escale était née ! Sur son site internet (en construction) découvrez la liste de ses membres, de drôles d'oiseaux non ? <https://escale-chatel.fr/membres/> ■



### ... pour la création d'un tiers-lieu

À partir de la rentrée de Pâques, le tiers-lieu pourra utiliser les locaux mitoyens de la Maison France services et offrir toutes sortes d'animation, en complément des services de la mairie via la Maison France Services, l'agence postale ou la bibliothèque-médiathèque. Très rapidement, des équipements seront mis à disposition pour que les habitants de Châtel-Censoir et des alentours qui télé-travaillent puissent le faire depuis cet espace.

Pour adhérer à L'Escale, rien de plus facile : rendez-vous sur le site [www.escale-chatel.fr](http://www.escale-chatel.fr), ou sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/Escale89660/>

Il est aussi plus convivial d'adhérer en allant rencontrer Éric ou directement Kateline sur place à la mairie de Châtel ! ■

# La fibre optique, on en est où ?

## Que se passe-t-il depuis quelques semaines dans le village ?

Depuis quelques temps, vous pouvez effectivement voir des techniciens installer des câbles noirs plutôt fins sur les poteaux téléphoniques ou bien les tirer dans les fourreaux sous l'artère principale. Eh oui, il s'agit bien de la fibre optique ! Ce que vous voyez est la seconde tranche de travaux après la première, réalisée l'an dernier et qui avait consisté à poser les armoires à partir desquelles la fibre sera déployée. Il y a deux types d'armoires à Châtel-Censoir :

- **un premier dit « nœud de répartition optique » (NRO)** à partir duquel sera distribuée la fibre pour plusieurs communes environnantes (il existe 54 armoires de ce type dans tout le département) ;
- **un second dit « sous-répartiteur optique » (SRO)** à partir duquel sera distribuée la fibre pour les habitants d'une commune.

Châtel-Censoir héberge un NRO implanté derrière le local de la Poste et deux SRO, l'un dans la zone d'activité du Gade et l'autre au même endroit que le NRO derrière la Poste.

## La fibre sera-t-elle enterrée ?

La règle décidée par le Département, qui est le maître d'ouvrage du déploiement de la fibre sur tout le territoire en dehors des zones urbaines d'Auxerre et de Sens, est la suivante : lorsque le câble télécom en cuivre existant est aérien, le câble de la fibre sera aérien ; lorsqu'il est enterré, le câble de la fibre sera lui aussi enterré, suivant le même chemin.

## Le câble télécom en cuivre sera-t-il enlevé ?

Eh non ! Du moins pas tout de suite. En effet, une fois les câbles de fibre déployés et chacun des bâtiments publics et privés branchés au réseau de la fibre, les futurs utilisateurs devront choisir leur fournisseur d'accès et signer un contrat (comme ils le font déjà avec les fournisseur d'Internet en ADSL) pour que l'Internet arrive effectivement chez eux. Il n'y aura aucune obligation à souscrire de tels abonnements, du moins dans un premier temps ; voilà pourquoi le réseau cuivre restera en place pour celles et ceux qui ne choisissent pas la fibre. Mais un plan de fermeture du réseau historique en cuivre est bel et bien programmé par Orange, qui est propriétaire de ce réseau, d'ici à 2030.



Image:freepik.com

## Pourquoi de nouveaux poteaux sont-ils installés ?

Comme les deux réseaux seront superposés (cuivre et fibre optique), il est possible qu'à certains endroits, en particulier quand c'est un poteau ENEDIS transportant l'électricité et l'éclairage public et qui supporte aussi le réseau cuivre, la tension et le poids soient trop importants lorsqu'un câble de fibre optique est ajouté. Voilà pourquoi la pose des câbles aériens de fibre optique va nécessiter l'installation de 31 nouveaux poteaux dans le village, qui viendront en dédoublement de poteaux ENEDIS existants ; il y aura aussi le remplacement de 21 poteaux Orange existants. La Commune n'a pas la main sur ce volet technique et les prescriptions des prestataires du maître d'ouvrage s'imposent. Dit autrement, le déploiement de la fibre va entraîner l'installation de poteaux supplémentaires...

## Y aura-t-il d'autres travaux ?

L'acheminement de la fibre optique aux communes limitrophes à partir du NRO de Châtel-Censoir va nécessiter des tranchées dans certaines portions de voirie pour acheminer le câble principal dans les autres villages, où, comme à Châtel, il arrivera sur un SRO à partir duquel sera distribué la fibre à leurs habitants. Des travaux sont ainsi programmés sur les RD 21 et 100 et sur la voirie communale conduisant à Brosses.

## Quel est le calendrier ?

Tous les travaux évoqués ci-dessus sont censés être réalisés au premier semestre 2023. Mais les travaux étant ce qu'ils sont avec leurs imprévus et leurs délais, restons prudents ! En tout état de cause, la commercialisation des offres d'abonnement à la

fibre par les opérateurs privés ne commencera pas avant que les travaux soient terminés. Les premiers connectés devraient donc l'être au mieux d'ici à fin 2023, mais plus vraisemblablement courant 2024.

## Attention aux arnaques !

Malheureusement, des personnes et groupes peu scrupuleux profitent du déploiement de nouveaux dispositifs et de l'incertitude liée à la nouveauté pour tenter des arnaques. Car c'est bien le mot qui convient pour qualifier des démarches agressives ou intrusives vous laissant le sentiment de ne pas avoir le choix. Par exemple lorsque vous recevez un message texte sur votre téléphone portable vous demandant de rappeler en urgence un numéro en 08 ou en 09 (surtaxé bien évidemment !) pour vous informer des coupures d'Internet en raison des travaux de la fibre. Ou bien lorsque vous recevrez des offres commerciales... alors même que le réseau n'est pas complètement déployé.

Ou encore lorsqu'un dépliant vous informera qu'il est urgent de signer un abonnement parce que le cuivre va disparaître... L'imagination est grande en la matière. Si vous pensez être la cible de ce type de démarches ou bien si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à aller voir la conseillère numérique.

Et sans attendre, voici un conseil simple : vous n'avez pas à payer pour être raccordé à la fibre ; c'est l'opérateur que vous aurez choisi pour votre abonnement qui se chargera de vous raccorder. Ne répondez jamais à une demande d'argent pour être raccordé à la fibre ou à un message utilisant le prétexte de l'urgence ! La Mairie organisera une réunion publique d'ici l'été pour présenter les démarches à accomplir pour raccorder votre logement à la fibre.

# Les services disponibles à Châtel-Censoir

## Services municipaux

### Mairie de Châtel-Censoir

1, place Aristide Briand, 89660 Châtel-Censoir  
Tél. 03 86 81 01 98

secretariat@chatel-censoir.fr  
www.chatel-censoir.fr

#### Heures d'ouverture\*

Jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

**En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à contacter les agents des autres services municipaux (voir ci-dessous)**

### Maison France Services

1, place Aristide Briand, 89660 Châtel-Censoir  
Tél. 03 86 81 02 79

franceservices@chatel-censoir.fr

#### Heures d'ouverture\*

mardi de 13h30 à 18h30

mercredi de 13h30 à 18h00

jeudi de 8h30 à 13h00

vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00

samedi de 9h00 à 12h00

### Agence postale communale

1, place Aristide Briand, 89660 Châtel-Censoir  
Tél. 03 86 81 02 79

#### Ouverture de compte postal sur rendez-vous.

#### Heures d'ouverture\*

lundi de 8h30 à 12h00

mardi de 8h30 à 12h00

mercredi de 8h30 à 12h00

jeudi de 8h30 à 12h00

vendredi de 8h30 à 12h00

### Bibliothèque/médiathèque

1, place Aristide Briand, 89660 Châtel-Censoir  
Tél. 03 86 81 02 79

**3 000 livres. La bibliothèque fait partie du réseau RaYonn'âges.**

#### Heures d'ouverture\*

mercredi de 14h30 à 17h30

jeudi de 10h00 à 11h30

vendredi de 13h30 à 16h30

### Conseillère numérique

1, place Aristide Briand, 89660 Châtel-Censoir  
Tél. 03 86 81 02 79

marion.rigo@chatel-censoir.fr

#### Heures d'ouverture\*

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

**\*Les horaires sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année en fonction de la fréquentation.**

## Commerçants



### Boulangerie-Pâtisserie

#### Cyril et Ludivine Duchon

4, rue du Colonel Rozanoff  
89660 Châtel-Censoir  
03 45 75 93 39

#### Horaires d'avril à octobre

Tous les jours de 7h00 à 17h00

Dimanche et jours fériés de 7h00 à 13h00

Fermé le lundi

#### Horaires de novembre à mars

Tous les jours de 7h00 à 13h00

Dimanche et jours fériés de 7h00 à 13h00

Fermé le lundi

### Superette



### Proximarché

#### Pascal Vernon

5 Place Aristide Briand  
89660 Châtel-Censoir  
09 66 02 83 75

#### Ouverture

Lundi de 9h à 12h30

Du mardi au samedi de 9h00 à 12h30 et 15h00 à 19h00

Le dimanche de 9h à 12h30

### Restaurant-Bar-Traiteur et vente à emporter

#### L'Étapes des Gourmets



#### Marion Pédel et Pierre Rolland

12, Avenue de la Gare,  
89660 Châtel-Censoir  
Tél : 03 86 81 05 15  
06 51 71 71 13

#### Ouverture :

Contacter le restaurant.



### Coiffure à domicile

#### Sandrine Bohain

06 08 24 56 79



### Lavage véhicules en libre-service

#### Le Raton Laveur

Zone du Gade (gare SNCF)

# De nouveaux commerces à Châtel-Censoir



## Café-Bar-Tabac Française des jeux

### L'ambiance

Place Aristide Briand  
89660 Châtel-Censoir  
06 77 78 58 59

**Sandra Barbier a repris  
le bar le 1<sup>er</sup> avril**

#### Ouverture

Du mardi au samedi de 7h00 à 19h30  
Dimanche matin  
Fermé le lundi sauf juillet/août

#### Qu'est-ce qui vous a attiré à Châtel ?

**Sandra Barbier :** Mon mari est de Châtel-Censoir et on connaît ce bar dans lequel il a travaillé. On a eu l'occasion de le racheter à cette époque là mais on était trop jeunes (17 et 19 ans). Mais on revient sur un coup de cœur car on aime Châtel, c'est un projet familial que nous faisons avec nos trois garçons pour un bar qui a souvent été tenu par des femmes !



**Réparation de motoculteurs,  
pièces détachées, voiture  
sans permis, cycles. Station  
de lavage en libre service**

## Arnaud Motoculture

41 Za du Gade  
89660 Châtel-Censoir  
[www.arnaud-motoculture.fr](http://www.arnaud-motoculture.fr)  
06 89 33 89 56

#### Qu'est-ce qui vous a attiré à Châtel ?

**Arnaud :** Ce qui m'a attiré à Châtel-Censoir, c'est le local disponible, ce qui permet d'avoir un service de proximité pour le territoire et de dépanner les vélos l'été !



#### Qu'est-ce qui vous a attiré à Châtel ?

**Élodie et Thomas  
Coveron :**  
C'est le local qui nous convenait le mieux et on a apprécié le dynamisme grandissant de la commune !

## Fleuriste

## Pivoine et Cie

2 rue Alfred de la Loge, 89 660 Châtel Censoir  
09 81 63 54 67

**Le magasin, œuvre d'Élodie et de Thomas Coveron, a ouvert ses portes en septembre 2022.**

#### Ouverture

Du mardi au samedi de 9h00 à 12h00  
et 14h00 à 18h00  
Dimanche de 9h00 à 12h30  
Fermé le lundi



## Garage et station carburant

### Eurorepar

#### Benoît Legrand

7, rue du Colonel Rozanoff  
89660 Châtel-Censoir  
03 86 81 01 71

#### Ouverture

Lundi de 13h30 à 18h30  
Du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 18h30  
Samedi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

#### Qu'est-ce qui vous a attiré à Châtel ?

**Benoît Legrand :**  
Le positionnement géographique au centre d'un triangle Avallon, Clamecy, Auxerre. En plus Châtel est vraiment un petit village sympathique !



# Une fête d'adieu émouvante et réussie au Castelcensorien

De mémoire de clients, le bar tabac de Châtel-Censoir a souvent été tenu par des femmes. Ce printemps il change de mains. Coup de projecteur !



## Quelle relation entretenez-vous avec Châtel-Censoir ?

**Laurence Schneider** : Châtel-Censoir c'est une histoire d'amour, ma plus belle histoire d'amour, et cela pour toujours ! Quand j'étais à Paris, je tenais dans ce monde urbain difficile pour quelqu'un de la terre, grâce à l'idée que je revenais le week-end.

## Après 14 ans à la tête du Castelcensorien, quels sont vos meilleurs souvenirs ?

Les échanges avec les gens du village et avec des personnes de toutes nationalités : des Anglais, des Allemands, des Italiens, des Espagnols, beaucoup de personnes d'Afrique du Sud, des gens d'Israël. Grâce au canal et aux plaisanciers on a cette chance extraordinaire de rencontrer des personnes du monde entier ! On a même eu des personnalités comme Guy Roux... même si c'est Clara qui l'a servi !

## Le 24 mars 2023 vous avez offert une fête formidable au village et fait un très beau discours. Quel message à ceux qui n'ont pas pu venir ?

Je veux remercier tous simplement, tous ceux qui m'ont permis de travailler et m'ont aidé par des gestes et des paroles bienveillantes.

## Et maintenant ?

La vie continue, et c'est ce qu'il y a de plus beau



## Châtel-Censoir et vous ?

**Maguy Goux** : Ma maman a acheté une maison rue des Vaux Roumis, il y a très très longtemps, qu'on louait ; et quand mes parents ont divorcé, elle a gardé la maison qu'elle préférait, celle de Châtel. Je l'ai suivie, et quand j'ai eu Eddy, je suis restée pour qu'elle en profite. Ça n'a pas toujours été facile mais aujourd'hui j'aime mon village et ne veux plus partir. J'aime les gens, les commerces mais aussi la proximité du canal et des bois.

## Vous travaillez au Castelcensorien depuis 2014, pourquoi ?

Je travaillais à l'époque dans un restaurant à Vézelay mais j'avais déjà travaillé pour Laurence un été, et ça c'est fait par hasard. Je ne pensais pas rester si longtemps. Mais après ça m'a plu, c'est aussi simple que ça !

## Et maintenant ?

Mon but final, c'est d'acheter un bar, mais j'ai envie d'avoir d'autres expériences dans le commerce avant ! Je voudrais aussi faire une formation avant. Je suis sûre de ce que je veux, mais je ne sais pas encore dans quel ordre le faire !

**Santé et bien-être****Pharmacie****Blandine Sauer**

7, rue Alfred de la Loge,  
89660 Châtel-Censoir  
03 86 81 03 48

**Ouverture**

Lundi de 14h30 à 19h00  
Du mardi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

**Kinésithérapeute****Sylvain Tillet**

03 86 81 08 02

**Infirmier(e)s****Sonia Rousseau et Benoît Cotton**

06 08 12 13 17  
03 86 81 46 51

**Sophrologue****Muriel Righeschi**

07 62 89 44 64

**Yoga****Sylvie Piault**

06 88 55 02 76

**Assistante maternelle****Agnès Allard-Toussaint**

43, rue du Colonel Rozanoff  
89660 Châtel-Censoir  
06 32 37 14 16

**Transports****Transport à la demande pour aller à Avallon**

La CCAVM a mis en place un circuit Châtel-Censoir/Avallon. Tous les vendredis (sauf les jours fériés), un taxi vous conduit de votre domicile à Avallon. Points d'arrêt possibles : gare SNCF, parking hypermarché, Maison des spécialistes, Place Vauban. Tarif : 1,50 le trajet simple, 3 euros l'aller-retour.

**Taxis Moffront** Contactez les taxis Moffront avant 12h00, la veille de votre circuit au 03 86 34 09 79

**Taxis****Taxis du Nivernais :**

07 85 76 44 49

**Cathy Taxi :** 03 86 42 51 56

ou 06 74 53 45 76

**Gare SNCF**

Horaires et tarifs :  
Maison France Services ou  
<https://www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte>

**Location de vélos au camping municipal**

Location de vélos (VTC et électriques) en partenariat avec Vélibourgogne.

**Artisans et entreprises****Traitements et repoussage sur métaux****M. Nozérac**

Zone du Gade,  
89660 Châtel-Censoir  
03 86 81 05 22

**Maçonnerie, couverture****Yoann Dupuis**

7, allée des Fleurs  
89660 Châtel-Censoir  
06 24 88 61 50

**Électricité****Florian Schollaert**

1 impasse de la pompe  
89660 Châtel-Censoir  
03 86 81 01 17 et 06 29 90 95 81

**Peinture****Philippe Porcher**

16, rue Cote d'Oson  
89660 Châtel-Censoir  
06 15 44 33 79 et 06 15 44 33 79

**Didier Rolin**

3, rue du Colonel Rozanoff  
89660 Châtel-Censoir  
07 81 47 77 22

**Peinture et vitrerie****Damien Rolin**

37, rue Vaux Roumis,  
89660 Châtel-Censoir  
03 86 34 49 09  
et 06 69 47 93 33

**BUDGET**

# Des comptes maîtrisés et un budget d'avenir !

Moment essentiel de l'action municipale, le Conseil municipal du 14 avril 2023 était consacré aux comptes de l'année 2022 et au budget de l'année 2023. Tous ont été adoptés à l'unanimité. La cuvée 2023 est particulièrement rassurante pour la bonne santé budgétaire et financière de la Commune, puisque l'année commence avec un résultat excédentaire conséquent de plus de 230 000 euros sur l'exercice 2022 et propose un budget en suréquilibre de 236 500 euros en recettes sans augmentation de la fiscalité.

## Le bilan 2022

Deux éléments expliquent le très bon résultat de 2022. D'abord, la Commune a perçu des recettes inhabituelles, soit par rattrapage de recettes dues en 2021 mais qui n'avaient pas été perçues (essentiellement liées au fonctionnement de l'école, alors que les négociations de remise à plat de la grille de refacturation aux communes avaient été longues), soit en raison d'opérations exceptionnelles (vente de bois à de très bon prix, dégrèvement de la taxe foncière sur le village vacances, suite à une demande du Maire à la DGFIP) ; le montant de ces recettes inhabituelles ne compte que pour 40% de l'excédent 2022. L'essentiel du résultat est le fruit d'une gestion rigoureuse et de recherche systématique de co-financements depuis plusieurs années.

## Le budget principal 2023

En ce qui concerne le fonctionnement, côté dépenses le principal poste d'incertitude est celui de l'électricité, qui par prudence a été provisionné à hauteur de 130 % de la dépense 2022 (78 000 € contre 60 000 €), en espérant avoir de

bonnes surprises ! Par ailleurs, 20 000 € ont été budgétés au titre de la voirie pour refaire les abords de l'école (opération cofinancée à hauteur de 50% par le fonds de concours voirie de la CCAVM). La plupart des autres postes ont été maintenus à leur niveau existant, le montant total des dépenses étant voté à 879 000 € (hors virement à la section investissement) contre 824 000 € en 2022. Avec un autofinancement de 148 175,31 € affecté à l'investissement depuis la section de fonctionnement (51 000 pour le

remboursement de la dette et plus de 97 000 pour financer des travaux et équipements), le montant total des dépenses adopté au budget primitif est de 1 026 862,99 €.

Côté recettes, il faut noter la baisse de 33 000 € de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'État, essentiellement due à l'évolution négative de la dotation de solidarité rurale qui reflète la baisse démographique de Châtel-Censoir. Le conseil municipal a voté le maintien des taux de fiscalité locale (pas d'augmentation) ; en revanche

Chiffres clés		
<b>23%</b> Les dépenses d'énergie et de carburant comptent pour 23% des charges de fonctionnement.	<b>1,9%</b> Dans un contexte très incertain, la Commune a prévu une enveloppe pour dépenses imprévues de 1,9% du montant total des charges de fonctionnement et de personnel (775 660 euros).	<b>10%</b> Comme tous les ans, l'estimation des ressources tirées de l'exploitation et de la valorisation des biens de la Commune (130 300 €, soit 10% du total des ressources prévues en 2023) est prudente.
<b>169 420 €</b> (c'est-à-dire hors amortissement et hors remboursement de la dette), 92% sont des dépenses d'aménagement, d'équipements et de travaux et 8% des études.	Sur les 169 420 € d'opérations réelles d'investissement	

l'État a revalorisé de 7,1% les bases locatives formant l'assise des impôts locaux. Le montant total des recettes adopté au budget primitif, intégrant l'excédent capitalisé de 404 596,92 € (nos « réserves »), est de 1 263 384,60 €.

En matière d'investissements, l'année 2023 sera principalement consacrée à finaliser des dossiers déjà entamés les années précédentes : l'embellissement et le confort du village permis par la subvention de la Région obtenue en 2021 pour les bancs, la signalétique et différents aménagements facilitant les mobilités douces. Après l'équipement par Mobil Wood, 2023 sera l'année de l'informatisation de la bibliothèque et de sa rénovation thermique (changeement des fenêtres sur le ru et installation d'un chauffage digne de ce nom) pour qu'elle puisse être utilisée confortablement tout au long de l'année. Enfin, une première série de signalétique de sécurité routière sera installée et une plateforme pour personnes à mobilité réduite pourrait venir remplacer la passerelle en fer – en mauvais état – qui coupe depuis tant d'années la place de la Mairie. C'est ainsi que notre

## Répartition de 100 euros dépensés par la Commune (en euros)

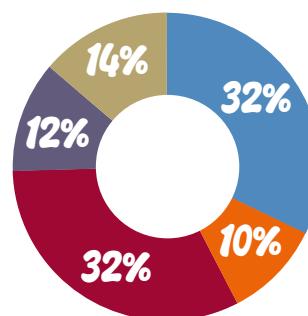


centre de village deviendra de plus en plus attractif ! Avec les subventions obtenues et l'autofinancement, le budget investissement s'équilibre à 222 662 €.

## Les budgets annexes 2023

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, rien de notable en 2023 avant les travaux sur les réseaux qui démarreront en 2024 une fois les études de maîtrise d'œuvre réalisées cette année. Pour anticiper le paiement du reste à charge de ces travaux, le conseil municipal a décidé dès cette année une hausse très légère de la redevance sur l'assainissement avec la création d'une part fixe communale (abonnement) de 11,90 € et une hausse de la part variable de la commune (+ 5 centimes par m<sup>3</sup>), soit un impact de 20 € par an sur la facture standard de 120 m<sup>3</sup> des seuls foyers qui sont abonnés à la fois au service eau et au service assainissement collectif.

## Les ressources de la Commune



- Fonds propres (excédent capitalisé)
- Exploitation et valorisation des biens de la Commune
- Fiscalité
- Dotation globale de fonctionnement
- Frais de fonctionnement pris en charge par des tiers (dont la moitié par la CCAVM)

tif. Notons que les augmentations sur les factures eau et assainissement ont, jusqu'alors, été le seul fait du délégataire Véolia. Enfin, la commune a créé et voté, pour la première fois, un budget annexe dans lequel seront isolés des éléments relatifs au nouvel équipement écotouristique composé du camping et de l'ex village vacances.

## Les charges de personnel

Les chiffres bruts associés aux charges de personnel cachent des réalités bien différentes.

Exemple

**372 000 €**

C'est le montant des charges de personnel payés par la Commune en 2022.

**351 000 €**

La charge nette de personnel pour la Commune était d'environ 351 000 €. Cette somme correspond à la réalité des effectifs et des missions de la Commune en temps normal, primes annuelles comprises.

**21 000 €**

Plus de 20 000 € étaient des surcoûts liés au remplacements de personnels en arrêt-maladie. Les salaires des agents continuent d'être payés. Ils sont remboursés par l'assurance-maladie et l'assurance statutaire des agents contractée par la Commune.

### Autre information importante :

Sur les 351 000 € de charge nette, plus d'un quart de cette somme (27%, soit près de 96 000 €) a été financé par les partenaires institutionnels pour le compte desquels la Commune met à disposition du temps d'agent sur des missions déployées à Châtel-Censoir :

**56 600 €**

sont versés par la CCAVM pour les frais de personnel de la Maison France Services, de l'accueil de loisirs et de l'enfance-jeunesse.

**25 000 €**

sont versés par l'Agence nationale de cohésion des territoires pour la conseillère numérique.

**14 100 €**

sont versés par La Poste pour l'agence postale.

# Opération village vacances

2023 devrait être également une année clé pour le village vacances !

Résumé des épisodes précédents

## 2020-2021 : choisir un scénario d'avenir

Dans les années 1960 est décidée la construction à Châtel-Censoir d'un village vacances de 200 places par l'association Villages Vacances Familles (VVF) pour le compte de la Commune, qui lui en confiera l'exploitation à partir de 1971. Après un plan de rénovation dans les années 1990 (bâtiment commun et logement, création de la piscine), plus rien ne sera fait dans le village vacances, ni par VVF, ni par la Commune. En octobre 2018, le VVF rend les clés du village vacances à la Commune. Dans l'urgence, celle-ci essaye de trouver un exploitant, avec qui elle signe une convention en juin 2019. Ce dernier jette l'éponge en novembre 2020 sans payer la totalité de la redevance et des taxes auxquelles il s'était engagé (le litige est toujours devant les tribunaux), et ce après avoir dégradé un équipement à bout de souffle.

La nouvelle équipe municipale élue en juillet 2020 adopte une stratégie de plus long terme en vue de trouver une réponse pérenne à ce site en souffrance. À cette fin, elle lance dès début 2021 une étude co-financée par la Région Bourgogne Franche-Comté et la Banque des Territoires de laquelle il ressort que :

→ **Châtel-Censoir pourrait redevenir une destination attractive pour un exploitant** si le village vacances était rasé pour faire place à de l'hôtellerie de plein air et à des hébergements légers de loisir et si l'exploitant pouvait intégrer le camping municipal en site complémentaire de celui du village vacances.

→ **Un exploitant accepterait de prendre le risque de faire des investissements importants** si on lui confiait l'ensemble touristique constitué par ces deux sites pour une durée longue, comprise entre 25 et 35 ans (bail emphytéotique).

## 2022 : négocier les financements et poser le cadre technique, budgétaire et fiscal

Le comité de pilotage de l'étude (réunissant l'ensemble des partenaires publics) et la commission tourisme de la Commune (réunissant une dizaine de Castelcensoriens et Castelcensoriennes d'horizons divers) ont donné un avis favorable à cette solution, qui a été retenue par le Conseil municipal en mars 2022. Il a ensuite fallu réunir le tour de table permettant le financement de la purge de l'actuel site du VVF. Et cette tâche ne fut pas des moindres, car les analyses d'amiante ont montré qu'il y en avait beaucoup, ce qui a multiplié la note par deux (un devis d'1,2 million d'euros HT a été produit, incluant les assistances à maîtrise d'ouvrage sur ce chantier complexe). Par ailleurs, les deux sites vont être renaturés pour les rendre exemplaires au niveau écologique et pour que les plantations résistent durablement au changement climatique. Cette renaturation est un élément positif pour obtenir des crédits européens auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté. Aussi, une demande de plus de 400 000 € a été faite auprès de la Région. L'État pour sa part s'est déjà engagé à financer l'opé-

Châtel-Censoir pourrait redevenir une destination attractive si le village vacances était rasé pour faire place à de l'hôtellerie de plein air et à des hébergements légers



**Signature du Pacte de Territoire le 9 janvier 2023 entre Patrick Gendraud, président du Conseil départemental de l'Yonne, et Olivier Maguet, Maire de Châtel-Censoir.**

de taille en créant un service public industriel et commercial – une nouveauté dans l'histoire budgétaire de Châtel-Censoir – pour lequel la Commune a en outre demandé un rescrit fiscal ouvrant l'assujettissement à la TVA (les Communes étant par principe non assujetties à la TVA). Ce rescrit a été notifié le 13 décembre 2022 par la directrice départementale des finances publiques. D'autres contraintes techniques et réglementaires ont aussi été levées au cours de l'année 2022 portant sur : la domanialité de l'ensemble écotouristique, le futur règlement du plan de prévention du risque inondation actuellement en cours d'élaboration et impactant le site du camping municipal, la nature juridique du projet de contrat entre la Commune et l'exploitant. Enfin, le Maire et son adjoint aux finances ont obtenu une prise en charge à 100% de la réalisation d'une étude permettant de définir un programme de renaturation de l'ensemble touristique. Tout ce travail invisible et de longue haleine mené au cours de l'année 2022, indispensable à la poursuite de l'opération, a été fortement contraint par les délais de réponse des services de l'Etat que le Maire avait saisi dès novembre 2021.

## **Ce qui est prévu en 2023**

Il s'agit de lancer le processus formel de consultation des opérateurs pour recruter un exploitant. Une première étape a été de

ration à hauteur de 500 000 €. Quant au département, il s'est lui aussi engagé dans le cadre de son Pacte de Territoire, à hauteur 340 000 €. Restera à charge de la commune un peu plus de 300 000 € qui feront l'objet d'un prêt, avec une durée et une annuité de remboursement calées sur les dispositions du contrat qui sera conclu avec l'exploitant de l'ensemble écotouristique. Le tout figurera dans un budget annexe de la commune qui sera indépendant du budget principal.

Cette solution présente plusieurs avantages. D'abord, elle permet de mieux tracer et suivre cette opération très particulière, qui n'a pas vocation à se reproduire

et dont le montant exceptionnel ne vient ainsi pas déstabiliser l'économie générale du budget principal. Ensuite, c'est le seul moyen de récupérer la TVA sur cette opération, dont le montant est lui aussi très conséquent – environ 300 000 €, soit un tiers du budget annuel principal de la Commune... En effet, la réglementation fiscale rend les travaux de démolition inéligibles au remboursement de la TVA pour les collectivités, charge financière qui devrait alors être intégralement supportée par la Commune (ce qui est bien évidemment impossible avec de telles sommes !). La création d'un budget annexe permet de contourner cet obstacle

publier un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à la fin du mois de février 2023 pour identifier des potentiels candidats. L'ensemble de la documentation juridique relative à cette consultation a été présenté et approuvé par le comité de pilotage du projet et la commission tourisme. Chacun peut la retrouver sur le site de la Mairie (voir rubrique « projets » / devenir du village vacances). Les opérateurs avaient jusqu'au 11 avril pour envoyer leur candidature. Suite à cet AMI, une phase de négociation encadrée par les pièces contenues dans le dossier de consultation des entreprises devait s'engager avec le ou les candidats retenus. Malheureusement, à ce stade, l'AMI est infructueux. Il est vrai que la période actuelle n'est pas la plus propice à l'engagement d'un investisseur privé : contexte économique dégradé et inflationniste, hausse des taux d'intérêt, nombreuses incertitudes pesant sur les décisions et les modèles de projection de long terme. Il est tout aussi vrai que les très longues négociations avec les services de l'Etat sur les sujets mentionnés ci-dessus (TVA, domanialité, PPRI, budget annexe) ont reculé d'autant cette phase cruciale de consultation des entreprises que la Commune avait validé depuis plus d'un an, alors que le contexte économique était bien différent. L'AMI étant infructueux, une autre étape s'ouvre dans le processus de recrutement d'un exploitant pour l'ensemble écotouristique dans le cadre d'une consultation libre.

Mais n'oublions pas que l'opération de réalisation du village vacances initiée dans la seconde moitié des années soixante a nécessité plus de 5 ans avant de voir les portes du VVF s'ouvrir au public !

## Démolition de la barre HLM

**D**omanys a décidé lors de son conseil d'administration du 16 décembre 2021 de détruire la barre HLM de Châtel-Censoir qui était quasiment vide depuis de nombreuses années. La Commune a pris soin avec Domanys de reloger les deux derniers résidents qui y habitaient encore, sur les seize logements que comporte le bâtiment. Les études et opérations préalables à la démolition sont actuellement en cours.



## La sécurité routière

**A**près le temps des réunions et de la concertation, 2023 sera celui des premières réalisations. Au programme de cette année : 7 passages pour piétons sur l'ensemble du village, la remise en état des stops et de certains panneaux manquants, mais surtout l'inversion du stop à l'angle des rues de Magny et de la Fontaine. Comme à Lucy-sur-Yonne en son temps, cette inversion du stop va obliger les automobilistes de la D21 à ralentir à cette entrée du village. Elle va aussi rendre plus facile le cheminement vers le centre bourg pour les vélo-cyclistes et piétons venant de la vélo-route, du port et du camping. L'orientation vers le centre bourg et ses commerces et services sera signalée au niveau du pont de l'écluse par un panneau plus visible que celui qui avait été posé l'an dernier. La remontée à contre-sens des rues Vaulabelle et Alfred de la Loge sera autorisée aux cyclistes. Cette évolution aura des conséquences sur le stationnement des voitures sur cette portion de voirie. Une brochure présentera ces différents aménagements.



# S'asseoir à Châtel-Censoir ...

S'asseoir, s'orienter, se déplacer : dans la veine du dispositif Village du Futur, la commune avait déposé, fin 2021, un projet en réponse au programme « Espaces Nouveaux, Villages Innovants » de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Son financement à 70 % a été adopté début 2022. Il est destiné à accompagner le développement des mobilités douces (déplacement à pied et à vélo) avec des interventions sur les bancs, la signalétique et le fleurissement. Il implique les acteurs locaux, artisans et habitants de Châtel-Censoir, dans une démarche innovante.

**S**ous la conduite de l'inébranlable tandem composé de Paul Bression et Jean-Pierre Vitrac, un groupe d'habitants et d'élus s'est mis au travail pour construire une approche à la fois créative et pragmatique, soucieuse tant des besoins des usagers que de la singularité des lieux.

Jean-Pierre Vitrac a mis au service de ce programme ambitieux ses compétences de designer. Qu'est-ce que le design ? C'est créer un objet fonctionnel en tenant compte d'un ensemble de contraintes. C'est aussi trouver le juste équilibre entre la volonté d'innover et la capacité des

habitants à comprendre et accepter les choix retenus. Sous l'impulsion de Jean-Pierre, le groupe a élaboré une vision globale des différents éléments de l'aménagement urbain/rural, dans une perspective d'appropriation de ces équipements par les habitants des lieux.

Lorsqu'il a fallu choisir des nouveaux bancs, deux options se sont rapidement dégagées : soit on choisit des bancs – le plus souvent de fabrication industrielle - dans un catalogue, soit on décide de créer nos propres objets qui répondent le mieux à nos besoins : on veut faire des bancs pour s'asseoir, cela

va de soi, mais d'autres considérations entrent naturellement en ligne de compte : on souhaite disposer de bancs pour faire des pauses lors d'une balade, pour se reposer, manger un pique-nique le long du canal, discuter à l'ombre d'un arbre, admirer un point de vue, se retrouver avec des amis, méditer sur les bords de l'Yonne, ou plus mélancoliquement s'attarder aux abords du cimetière... En somme, les bancs font partie de notre vie. On peut donc comprendre l'importance de concevoir notre propre gamme pour adapter les bancs aux différents usages (par exemple en



**Sous la conduite de Paul Bression et de Jean-Pierre Vitrac une première série de 20 bancs dessinés spécialement pour la commune sont installés dans des endroits choisis de Châtel-Censoir.**

faisant varier les hauteurs des dosiers et les longueurs des sièges) et à la variété des lieux d'implantation. Qui plus est, on peut opter pour une réalisation plus simple, et plutôt que de s'en remettre à une fabrication industrielle, on peut préférer faire appel aux savoir-faire locaux... et bénévoles : si Jean-Pierre Vitrac est un designer qui travaille bien au-delà de nos frontières, Paul Bression est sans conteste l'*homo pragmaticus* de Châtel-Censoir ! On peut aussi choisir de mobiliser les artisans du département de l'Yonne comme la Métallerie Bordeaux à Avallon (réalisation des piétements des bancs, poteaux pour les totems ou pour l'accrochage des kakémonos) et Bois-Robert à Quarré-les-Tombes (fourniture des planches de bois en Douglas).

Jean-Pierre n'a pas manqué d'avertir qu'il est probable que certains des partis pris fassent grincer quelques dents, malgré les soins précautionneux apportés par Paul : le bois brut (Douglas) qui, bien que protégé à l'huile de lin, ne manquera pas de vieillir en grisonnant ; le métal, soigneusement recouvert d'une couche de Rustol, se contentera de "rouiller sous contrôle". Cela fait partie du jeu et de l'aventure. C'est un choix assumé qui vise aussi à l'économie : la peinture du métal a un coût non négligeable, sans compter l'impact pour l'environnement. Le choix de l'huile de lin pour le bois va dans le même sens d'une logistique allégée (nos employés communaux ne manquent déjà pas d'occupation...). Une première série de vingt bancs

va être mise en place dans les endroits suivants : cimetière haut, cimetière bas, poterne, belvédère (point de vue sur le port), gare, EPAHD, bord de l'Yonne derrière le camping, place de la mairie, square Mériguet ...

Dans le même esprit, ont déjà été conçus ou sont en cours de réalisation les équipements de signalétique : les kakémonos (comme celui déjà installé au croisement de la voie de halage et de la route de Magny) et les totems directionnels que vous ne manquerez pas de découvrir sous peu. Restent encore les poubelles à choisir ...

Innover, c'est introduire du neuf dans quelque chose qui a un caractère bien établi. Cela ne veut pas dire faire fi de ce caractère bien établi. Bien au contraire ! S'asseoir, s'orienter et se déplacer à Châtel-Censoir, c'est vivre en bonne intelligence avec un patrimoine constitué au fil des siècles.

# Hommage aux donateurs de la commune

Depuis le dernier bulletin annuel, deux Castelcensoriens qui nous ont quitté ont choisi de léguer une partie de leurs biens à la Commune. Qu'ils en soient ici remerciés et honorés.

Le 30 octobre 2021, c'était **Guy Comte** qui s'endormait pour toujours, dans sa maison. Guy avait décidé de léguer cette maison à la Commune, leg que le Conseil municipal a accepté dans sa séance du 8 décembre 2021. Depuis, la maison a été vendue à un jeune couple qui a décidé de s'installer à Châtel-Censoir. L'hommage à Guy Comte nous permet aussi de saluer la mémoire d'une famille qui a compté dans l'histoire républicaine de Châtel-Censoir : le grand-père de Guy, Sylvain Commeau, fut instituteur et conseiller municipal, puis maire de la Commune en 1947. Son père, Gabriel Comte, fut un poilu de la Première guerre mondiale et ultérieurement distingué par la Légion d'honneur.

↙ **Guy Comte (à droite), 18 juillet 1934 – 30 octobre 2021, et son grand père, Sylvain Commeau (ci-dessous), ancien maire de Châtel-Censoir**



Le 6 décembre 2021, **Élisabeth Guillon** décédait à l'EHPAD des Opalines à Auxerre. Le village de Châtel-Censoir qui abritait de longue date sa famille maternelle était cher à son cœur. Elle avait ainsi décidé de léguer la somme de 7 000 euros à la Commune (la quasi-totalité de son patrimoine étant léguée au diocèse). Le Conseil municipal a accepté ce leg au cours de sa séance du 26 janvier 2022. Le leg d'Élisabeth Guillon a été utilement consacré au changement du mécanisme des cloches de la collégiale. Depuis cette date, la Commune a racheté au diocèse la maison familiale castelcensorienne de Mademoiselle Guillon ainsi que les parcelles en zone naturelle, dont l'une est affectée au futur espace naturel sensible.

## Ils se sont mariés



Marie LEVY et Philippe JOLLY, le 20 mars 2021  
 Ludivine JOSSE et Cyril DUCHON, le 3 juillet 2021  
 Marie-Jeanne GILLET et Philippe LACOMBE, le 12 mars 2022  
 Esther SEGUIN et Alexandre SALANON, le 12 mars 2022  
 Ludivine SIMIER et Nicolas LUBOUE, le 4 juin 2022  
 Claudine DUVIVIER et Marc POCARD, le 14 juillet 2022  
 Gwénaëlle JANIK et Cédric DESREZ, le 24 septembre 2022



## Bienvenue à nos petits Castelcensoriens

Eliana JUPITER, née le 2 mars 2021

Eda SARIER, née le 30 mars 2021

Gabin MILLOT-MERLOT, né le 18 mai 2021

Tim DAVENET, né le 2 novembre 2021

Image : freepik.com

## Ils nous ont quittés

- \* Gérard CAMBUZAT, le 21 janvier 2021
- \* Marie COCHEME, le 18 février 2021
- \* Jean SYLVESTRE, le 21 février 2021
- \* Monique LAURIN, veuve SCHNEIDER, le 3 mars 2021
- \* Jean LOUCHART, le 9 mars 2021
- \* Juliette GOTTELAND, le 25 mars 2021
- \* Eugène MERLIN, le 2 mai 2021
- \* Lucienne GERARD, veuve NOLE, le 8 mai 2021
- \* Monique RATEAU, le 25 juin 2021
- \* Jean CAMELIN, le 15 août 2021
- \* Denise PALAUEAU, veuve MESPOUHLE, le 17 août 2021
- \* Faffa SELAMI, veuve POBARI, le 18 octobre 2021
- \* Guy COMTE, le 30 octobre 2021
- \* Suzanne ROLLOT, le 9 novembre 2021
- \* Germaine DELORME, le 17 novembre 2021
- \* Elisabeth GUILLOU, le 6 décembre 2021
- \* Bernadette GERARDY, le 24 janvier 2022

- \* Michel LUCY, le 4 février 2022
- \* Ronald CROCHET, le 18 février 2022
- \* Christine BROSSET, le 5 mars 2022
- \* Suzette RAEPPERS, veuve LELONG, le 5 mars 2022
- \* Michèle MARTIN, le 18 mai 2022
- \* Sylvain SUISSE, le 13 juin 2022
- \* Germaine MASSCHELIER, veuve SAVARIN, le 24 août 2022
- \* Albert DEMARS, le 15 octobre 2022
- \* Roger DEFRENCE, le 25 octobre 2022
- \* Jean-Jacques POUZET, le 1<sup>er</sup> novembre 2022
- \* Madeleine GUINET, veuve ALBERGER, le 12 novembre 2022
- \* Victor MEURET, le 14 novembre 2022
- \* Florent RODRIGUEZ, le 15 novembre 2022
- \* Marc SALIGOT, le 20 décembre 2022
- \* Martine TOMOLILLO, épouse TRUCHOT, le 30 décembre 2022

Image : freepik.com



Photos de couverture

## Joyeux et le confinement à Châtel-Censoir

Les photos de couverture sont tirées de la série « Joyeux et le confinement à Châtel-Censoir » de Christian Gidon. Pendant le confinement de l'année 2020, le photographe, résidant à Châtel-Censoir, a transformé la contrainte des autorisations de sortie d'une heure dans un rayon d'un kilomètre autour du domicile en opportunité de création d'une œuvre. Lors de ses sorties, il a emporté avec lui sa statuette de Joyeux qu'il a mise en scène lors de prises de vues... avec différentes perspectives de notre village accessibles dans le périmètre autorisé !

